

Loi antiterroriste: acquittement pour 4 personnes et une peine de 2 ans pour une cinquième

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-01-2009 23:48:58

Quatre personnes poursuivies dans le cadre de la loi antiterroriste ont été acquittées jeudi par la Cour d'appel à Salé qui a condamné un cinquième individu à une peine de 2 ans de prison ferme.

Dans le premier procès, la chambre criminelle chargée des affaires de terrorisme de cette juridiction a ainsi inculpé Abderrazak Jabri pour "formation de bande criminelle dans le cadre d'un projet collectif visant à porter un grave préjudice à l'ordre public".

Le parquet avait affirmé que l'accusé a reconnu s'être rendu, grâce à un faux passeport, en Espagne et au Danemark où il a fait la connaissance de personnes appartenant au "mouvement jihadiste" qui discutaient de l'idée d'aller combattre en Tchétchénie.

Abderrazak Jabri a été arrêté par les autorités suédoises qui l'ont remis par la suite à leurs homologues marocaines.

Dans une autre affaire, la Cour a acquitté Hamid Marzouk, Othmane Babi et Mounir Zennane qui purgent une peine à la prison locale de Salé. Ils étaient poursuivis pour apologie d'actes terroristes à l'intérieur de la prison.

D'autre part, le même tribunal a acquitté Noureddine Amaadan qui était accusé de "formation de bande criminelle dans le cadre d'un projet collectif visant à porter un grave préjudice à l'ordre public".

Noureddine Amaadan a été extradé par l'Italie pour entrée illégale sur son territoire.

MAP